



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations

Question écrite n° 112792

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur les droits, en termes de prestations sociales, auxquels peuvent prétendre les jeunes rentrant en France suite à la réalisation d'un VIE (volontariat international en entreprise). Il désire connaître la nature de ces droits.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112792

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6793

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)